

(A)

(N° 33)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1904.

**Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets
pour l'exercice 1905 ⁽¹⁾.**

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. DALLEMAGNE.

MESSIEURS,

Le montant des divers crédits demandés s'élève à la somme de 806,910,571 francs pour les différents budgets.

La Commission a voté à l'unanimité le projet de loi par lequel le Gouvernement sollicite ces crédits provisoires à valoir sur l'exercice 1905.

Elle en propose l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,
JULES DALLEMAGNE.

Le Président,
F. SCHOLLAERT.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 31.

⁽²⁾ La Commission, présidée par M. SCHOLLAERT était composée de MM. LEFEBVRE, VANDERVELDE, VANDEWALLE, RENKIN, BELLEPUTTE et DALLEMAGNE.